

**Discours pour Amb. Smail Chergui
Commissaire à la paix et à la sécurité
de l'Union Africaine**

**Conférence internationale des ministres et hauts responsables de la Défense sur le thème :
« Climat et Défense : quels enjeux ? »
Paris – 14 octobre 2015**

**Monsieur le Ministre de la défense de la République française;
Mesdames et Messieurs les Ministres, députés et sénateurs;
Mesdames et Messieurs;**

Je suis reconnaissant au Ministre Jean-Yves Le Drian pour avoir associé la Commission de l'Union africaine, à travers ma personne, à cette importante rencontre, préparatoire à l'évènement mondial de la COP21. Je relève également, pour m'en féliciter, la présence à ces assises de nombreux pays africains. Il est évident que la démarche inclusive et participative choisie par les autorités françaises sera de nature à accroître les chances de succès de la Conférence de Paris.

Mesdames et Messieurs,

Les multiples défis politiques, sécuritaires, socio-économiques et écologiques auxquelles l'humanité est aujourd'hui confrontée sont de plus en plus complexes et interdépendants. Il est évident que nous ne pouvons les relever qu'à travers une action collective soutenue. Jamais le cadre multilatéral qu'offrent les Nations unies ne s'est révélé plus idoine. Nous devons en saisir l'opportunité pour servir notre planète alors que jusqu'ici nous nous sommes surtout servis.

L'élargissement du débat sur le changement climatique, longtemps considéré comme un simple défi environnemental, est de ce point de vue très significatif. Ce phénomène a des répercussions stratégiques, géopolitiques et socio-économiques considérables, qui pourraient mettre en péril la sécurité humaine et compromettre

dangereusement les perspectives d'un développement équilibré et durable au profit de l'ensemble des habitants de notre planète.

Ainsi que l'ont souligné à juste titre les intervenants de ce matin, les effets du changement climatique se font déjà ressentir à travers de nombreux phénomènes environnementaux. Je voudrais, à cet égard, relever la hausse des températures, les pénuries d'eau, la sécheresse et l'élévation du niveau des océans. Les menaces qui pèsent présentement sur l'avenir du Lac Tchad et du Lac Victoria, la désertification et la déforestation qui affectent de nombreuses régions du continent africain, entre autres exemples, illustrent de façon on ne peut plus inquiétante l'ampleur des défis à relever.

Ce sont là autant d'éléments de nature à aggraver les difficultés économiques, à approfondir la pauvreté, à accroître l'insécurité alimentaire, à creuser encore davantage les inégalité et à induire des mouvements migratoires massifs, y compris en direction de l'Europe, comme nous le constatons présentement. Les tensions sociales induites par de telles évolutions ne peuvent qu'augmenter les risques d'instabilité et d'éclatement de conflits violents autour de ressources naturelles devenues de plus en plus rares.

Il est bien connu que l'Afrique et d'autres régions moins industrialisées du monde n'ont pratiquement pas contribué aux émissions de gaz à effet de serre et au réchauffement climatique. Pourtant, nos pays sont parmi les plus vulnérables aux impacts du changement climatique et ceux qui en subissent les conséquences les plus dévastatrices. En un mot, nous payons les conséquences de politiques décidées ailleurs.

En mettant l'accent sur cet aspect, il ne s'agit évidemment pas pour moi de suggérer que l'Afrique se présentera aux négociations de Paris seulement en victime. Notre continent est déterminé à jouer pleinement son rôle et à contribuer à la recherche de solutions durables, sur la base des principes d'équité et de solidarité. Il y va de notre avenir commun.

Mesdames et Messieurs,

Le risque est aujourd'hui réel de voir les pays africains, dont les capacités et ressources sont déjà limitées pour faire face aux défis liés au développement, être déstabilisés par le réchauffement climatique. Nombreuses sont les situations qui illustrent cette préoccupante réalité.

Nous savons tous que le conflit qui déchire la région soudanaise du Darfour a débuté sous l'effet de la sécheresse ayant affecté cette partie du pays dans les années 70 et 80. Celle-ci a engendré une pénurie alimentaire et en eau, qui accru les tensions entre éleveurs et agriculteurs autour de ces ressources. D'autres facteurs entrent évidemment en ligne de compte, liés notamment à l'instrumentalisation de ces tensions par des entrepreneurs politiques et à la prolifération d'armes dans la région. Mais la dimension environnementale est indéniable.

Dans le Sahel, les effets du changement climatique se font d'autant plus sentir que la dépendance à l'égard des activités agricoles et pastorales est très forte. En particulier, la réduction des précipitations a significativement affecté les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des populations locales, dans une région déjà confrontée à de nombreux autres défis, y compris les relations souvent conflictuelles entre agriculteurs sédentaires et pasteurs nomades, des tensions religieuses et ethniques, la prolifération d'armes de tous calibres, qui a pris des proportions catastrophiques du fait du chaos ambiant en Libye, la radicalisation, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

Il ne fait guère de doute que les phénomènes climatiques ont agi comme un facteur d'exacerbation des fragilités existantes. D'autant qu'à travers le continent, les questions de gouvernance se posent avec une particulière acuité.

Au regard de ce qui précède, la Commission de l'Union africaine, dans le cadre de sa Feuille de route pour l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité couvrant la période 2015-2020, a identifié le changement climatique comme

l'une des nouvelles menaces à la paix et à la sécurité en Afrique. Dans ce contexte, la Commission est en train de formuler un plan d'action pour guider ses efforts.

D'ores et déjà, des dispositions ont été prises pour adapter certains de nos outils. Ainsi, nous avons ajusté notre système d'alerte précoce pour mieux identifier les risques de conflit et de violence liés aux changements climatiques, à travers l'inclusion d'indicateurs spécifiques. La Force africaine en attente, dont nous testerons l'état de préparation opérationnelle dans un peu plus d'une semaine à l'occasion d'un exercice de terrain dénommé Amani Africa, qui aura lieu en Afrique du Sud, aura un rôle crucial à jouer dans la gestion des catastrophes naturelles, y compris celles induites par les changements climatiques.

Enfin, dans le cadre de nos efforts de prévention structurelle des conflits, nous avons élaboré des outils visant à identifier, à un stade précoce, les vulnérabilités aux conflits et à faciliter la formulation de stratégies d'atténuation de ces vulnérabilités. Il s'agit, au final, d'aider à bâtir de véritables capacités au niveau des membres. Il ne fait guère de doute que l'aptitude du continent à faire face aux défis posés par le changement climatique n'en sera que renforcée.

Mesdames et Messieurs,

Les questions que je viens d'évoquer et les multiples autres effets des changements climatiques soulignent à suffisance l'importance cruciale de la Conférence de Paris. Celle-ci offre une opportunité unique que nous nous devons de saisir, dans un esprit de responsabilité partagée, pour avancer, de façon décisive, dans la recherche d'une solution durable aux défis qui nous interpellent. Nous devons le faire sur la base des acquis de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique et de ceux du Protocole de Kyoto.

Lors de leur 25ème sommet ordinaire tenu à Johannesburg en juin dernier, les chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine ont insisté sur le fait que tout accord adopté par la Conférence de Paris devra être conforme aux dispositions de cette Convention, notamment en tenant compte des principes de responsabilités communes mais différenciées et d'équité, ainsi que des capacités respectives des États.

Compte tenu du fardeau accru que représentent les efforts d'adaptation pour les pays en développement, les dirigeants africains ont préconisé un arrangement qui puisse garantir l'équilibre entre l'atténuation des effets des changements climatiques, l'adaptation aux évolutions induites et le renforcement des moyens de mise en œuvre des accords internationaux. A cet égard, ils ont souligné la nécessité pour les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations unies de respecter leur engagement de fournir le financement et les technologies nécessaires pour le renforcement des actions pre-2020 visant à réaliser les objectifs de la Convention-cadre.

Mesdames et Messieurs,

Les enjeux des changements climatiques nous interpellent tous. Ils exigent de tous les acteurs concernés qu'ils assument pleinement les responsabilités qui leur incombent. L'Afrique est prête à jouer sa partition; en témoignent les progrès réalisés depuis la 15^{ème} session de la Conférence des Ministres africains de l'Environnement en ce qui concerne l'Initiative africaine en matière d'énergie renouvelable.

Nous sommes confiants que la Conférence de Paris sera couronnée de succès car la nouvelle donne internationale est très encourageante. Je relève, en particulier, le rapprochement sur cette question entre les États-Unis et la Chine.

Je ne saurais terminer sans réitérer mes sincères remerciements aux autorités françaises pour avoir pris l'initiative d'organiser cette importante rencontre, ainsi que pour leur engagement, à nos côtés, dans la promotion durable de la paix, de la sécurité et du développement sur notre continent.

Je vous remercie de votre aimable attention.